|  |  |
| --- | --- |
| Secrétariat général  N° NS - 2021 - 97  **Affaire suivie par :**  **Véronique DELAUNE** Conseillère pédagogique pour le premier degré  Education Physique et Sportive - E.P.S.  Tél. 02 32 29 64 28  Mél. veronique.delaune@ac-normandie.fr  DSDEN 27  24, Boulevard Georges Chauvin - CS 22203  27022 Évreux Cedex | **Évreux, le 3/05/2021**  **Laurent LE MERCIER** L’inspecteur d’académie - DASEN  à  Mesdames / Messieurs les directeurs des écoles publiques et privées  Mesdames / Messieurs les enseignants  des écoles publiques et privées  **- POUR ATTRIBUTION -**  Mesdames / Messieurs  les inspecteurs de l’Éducation nationale  **- POUR INFORMATION -** |

**Objet : Appel à candidature « labellisation génération 2024 » vague 6**

Candidature **en ligne par le biais de la "démarche simplifiée"**:

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-labellisation-generati>

Date butoir des inscriptions : **mercredi 31 mai 2021.**

**Pièces jointes :**



**-** modèle du dossier de candidaturepour préparer l’inscription en ligne.

Lien vers le tutoriel vidéo :

<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Le programme d’appui à l’organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), « **le sport au service de la société** », a créé un **Label** « **Génération 2024** » pour les établissements scolaires et universitaires.

Ce label vise à développer des passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif pour **encourager la pratique physique et sportive des jeunes**.

La découverte de l’activité physique, le goût de la pratique sportive, le perfectionnement ainsi que l’égalité filles/garçons sont autant de fondamentaux que l’École met quotidiennement en œuvre à travers **l’éducation physique et sportive**.

**La labellisation** vise quatre objectifs, **les écoles** étant concernées plus particulièrement par les **deux premiers :**

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ;

2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.

Les écoles doivent solliciter une candidature en ligne par le biais de la "démarche simplifiée" avant le **31 mai 2021** :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-labellisation-generati>

Pour atteindre les objectifs de cette labellisation, **l’école candidate s’engage à** :

- Développer des actions concrètes pour atteindre les objectifs sur trois années scolaires ;

- Respecter les horaires d’EPS prévus dans les programmes ;

- Sensibiliser à la lutte contre toute forme de discrimination ;

- Créer une association USEP d’école ;

- Organiser ou participer à une rencontre sportive dans le cadre de la semaine olympique ;

- Participer à la journée du sport scolaire.

L’obtention de ce label national mettra en valeur les actions que vous menez dans votre école et vous permettra de **bénéficier d’un accompagnement personnalisé de tous les partenaires** (équipe départementale EPS, USEP, CDOS, clubs sportifs …).

Signé : Laurent LE MERCIER